



PROVINCE DE QUÉBEC
Municipalité de Canton Marston

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est, par la présente donné par la soussignée, Francine Veilleux, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Marston, que le conseil municipal a adopté, lors de la séance ordinaire du 19 août 2019 le règlement suivant :

RÈGLEMENT NUMÉRO 2019-134 DÉCRÉTANT LA RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL.

Il est possible pour quiconque le désire de prendre connaissance de ce règlement en se rendant au bureau municipal de Marston aux heures normales d'ouverture.

Ce règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

DONNÉ À MARSTON CE 21 AOÛT 2019.

Francine Veilleux
Dg/sec.trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION :

(art. 419 et 420 du C.M.)

AVIS PUBLIC

Je, soussigné(e) Francine Veilleux domicilié à Marston et occupant la charge de directrice générale et secrétaire trésorière de la Municipalité de Marston, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-annexé, en affichant une copie à chacun des deux endroits suivants désignés par le conseil le 21 août 2019 entre 8h30 et 16h30 heures.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 21 août 2019

Signé : *Francine Veilleux*